

UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXTRAORDINAIRE
DU JEUDI 28 OCTOBRE 2021

Information n° INF_2021.CA.15

Intitulé et descriptif de l'objet :

Discussion sur le projet UBFC et le projet de statuts

Délibération présentée :

Pour information

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté » modifié par le décret n°2018-100 du 14 février 2018,

Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015,

Vu les 24 membres présents et 10 représentés à l'ouverture des échanges,

Vu les 23 membres présents et 10 représentés à la clôture des échanges,

Le quorum ayant été respecté tout au long de ces derniers,

Le Conseil d'administration a pris acte de l'information.

Fait le 28 octobre 2021

Le Président de l'UBFC
Dominique GREVÉ

A circular stamp of the University of Bourgogne Franche-Comté (UBFC) is located below the text. The stamp contains the text 'UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE' around the perimeter and 'UBFC' in the center. A blue ink signature is written across the stamp.

Délibération transmise à Monsieur le Recteur de l'académie de Besançon, Recteur de la Région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelier des universités

Délibération publiée sur le site internet de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté »